



Plaines et coteaux  
Seine centrale urbaine

## GESTION DES EAUX PLUVIALES



# Une animation pour vous accompagner dans vos projets

En partenariat avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris, **l'association Espaces vous propose un accompagnement personnalisé et gratuit** dans le cadre de la **gestion à la source des eaux pluviales** dans vos projets d'aménagement.

### L'accompagnement propose :

#### Sensibilisation à la gestion à la source des eaux pluviales

- Informations et échanges sur les enjeux et solutions pour faire évoluer la gestion des eaux de pluie

#### Conseils et accompagnement à l'émergence de vos projets

- Analyse des projets, appui technique à la conception des aménagements, retours d'expériences, fiches techniques, mise en réseau avec des acteurs locaux...

#### Appui à l'obtention des aides financières disponibles

- Présentation des aides financières existantes, de leurs modalités d'obtention, conseils pour le montage des dossiers de subvention

#### Valorisation de vos projets

- Relais des événements et formations sur le sujet, valorisation des retours d'expériences

### L'accompagnement se tourne :

vers les **collectivités**, les **baillleurs**, les **établissements publics**, les **copropriétés**, les **grands gestionnaires fonciers** et autres porteurs de projets présents sur le bassin versant des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine.



### Pour bénéficier de l'accompagnement, contactez :

**Julien DIBILLY,**

*Chargé de mission eaux pluviales*

T. 01 55 64 13 40

M. 06 75 66 95 81

[contact@seine-centrale-urbaine.org](mailto:contact@seine-centrale-urbaine.org)

[www.seine-centrale-urbaine.org](http://www.seine-centrale-urbaine.org)

### Animation portée par :

**ASSOCIATION ESPACES**

855 avenue Roger Salengro

92370 Chaville - T. 01 55 64 13 40

[www.association-espaces.org](http://www.association-espaces.org)



Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine



# La **gestion « à la source »** de l'eau de pluie **au cœur de vos projets !**

## L'EAU DE PLUIE, UNE RESSOURCE

La gestion « à la source » des eaux pluviales consiste à maîtriser la pluie au plus près d'où elle tombe en s'appuyant sur le cycle naturel de l'eau et des ouvrages « à ciel ouvert ». Intégrée de façon durable et équilibrée dans les projets d'aménagement, ce type de gestion est une réelle opportunité d'émergence d'un espace urbain qualitatif répondant à de multiples enjeux.

## Les enjeux de la gestion « à la source » de l'eau de pluie



### Enjeux environnementaux

- Réduction des pollutions des milieux aquatiques
- Alimentation en eau accrue dans les sols et dans les nappes phéatiques
- Développement d'espaces favorables à une biodiversité en déclin
- Amélioration des Trames vertes et bleues

### Enjeux urbains

- Lutte contre les inondations par ruissellement
- Amélioration du cadre de vie
- Adaptation et résilience face au changement climatique
- Maîtrise des coûts d'installation et d'entretien
- Evolution du contexte réglementaire

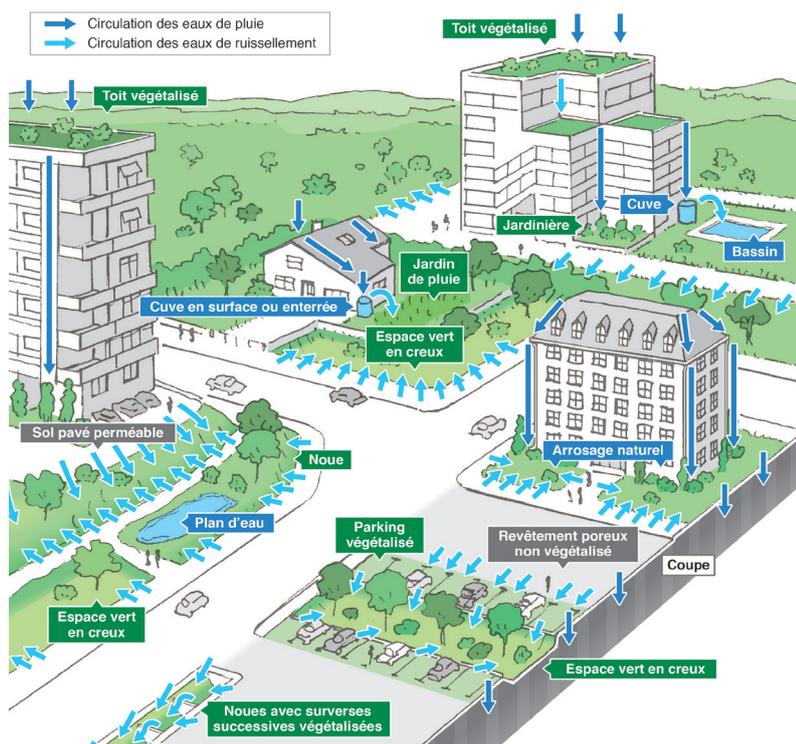
## De nombreuses solutions existent

### Ralentir-infiltrer-évaporer les eaux de pluie

- Noues
- Espaces végétalisés en creux
- Bassins en eau ou végétalisés
- Jardin de pluie
- Espaces multifonctionnels
- Toitures végétalisées
- Revêtements poreux et rugueux

### Stocker et utiliser les eaux de pluie

- Cuves et baches de récupération
- Arrosage et entretien des espaces extérieurs
- Sanitaires à l'intérieur du bâti





# Les aides financières disponibles pour vos projets

## A DESTINATION DES COPROPRIETES

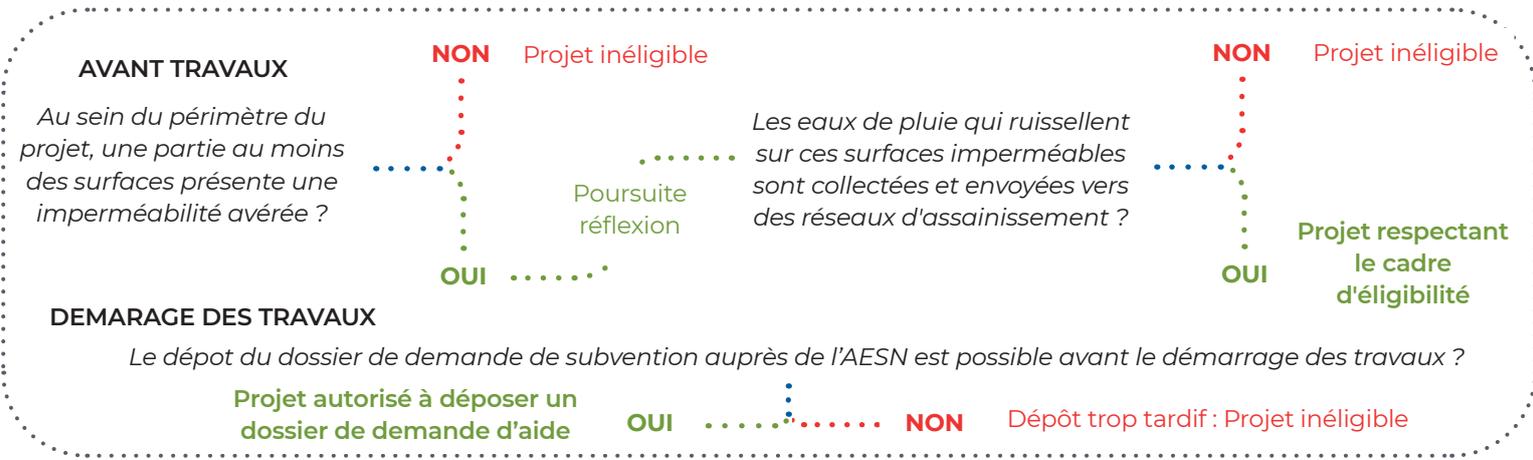
### Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)

Dans le cadre du XI<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024, l'agence de l'eau Seine-Normandie peut apporter un soutien financier aux études et travaux visant à réduire les volumes d'eaux de pluies collectés dans les réseaux d'assainissement unitaires ou séparatifs par des dispositifs de gestion à la source végétalisés et à ciel ouvert dimensionnés pour gérer au minimum les pluies courantes.



### Cadre initial pour bénéficier des aides

Pour être éligible aux aides proposées par l'agence de l'eau Seine-Normandie autour de la gestion des eaux de pluie, le projet doit respecter plusieurs critères préalables. L'arbre de décision ci-dessous, vous permet de vérifier rapidement si votre projet peut prétendre à un dépôt de dossier de demande d'aide auprès de l'AESN.



## DETAIL DE L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE L'AESN

Taux d'aides appliqué aux copropriétés

**80 % \***

*\* du montant des coûts liés à la gestion des eaux pluviales et en fonction du prix plafond appliqué*

Type de projet	Prix plafonds	
	Toitures et dalles végétalisés	Autres types de projet
Prix plafond appliqué	100 €/m <sup>2</sup> éligible	30 €/m <sup>2</sup> éligible





Plaines et coteaux  
Seine centrale urbaine

# GESTION DES EAUX PLUVIALES

## Eligibilités des aménagements réalisés

En complément des critères d'éligibilité préalables, votre projet doit aussi respecter des modalités vis à vis du choix des nouveaux ouvrages de gestion des eaux de pluie ainsi que de leur conception (dimensionnement, implantation, etc.).

### Les ouvrages éligibles

### Les ouvrages inéligibles

#### Bandes végétalisées



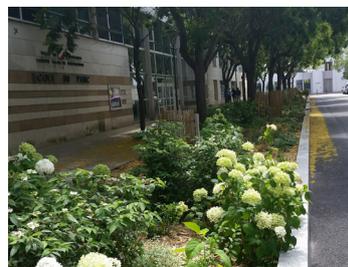
Cimetière de Vanves

#### Espaces verts en creux



Parc des Guillaume, Noisy-le-Sec

#### Noues végétalisées



Rue du Docteur Magnan, Suresnes

#### Puits d'infiltration



Illustration hors Seine centrale urbaine

#### Toitures et dalles végétalisées



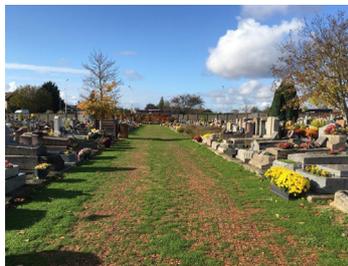
Siège GTM bâtiment, Nanterre

#### Sols minéraux perméables



Lisière Tierce Forêt, Aubervilliers

#### Sols végétalisés perméables



Cimetière municipal, Montesson

#### Bassins enterrés

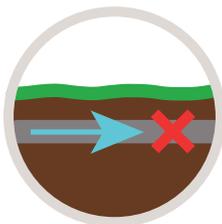


Illustration hors Seine centrale urbaine

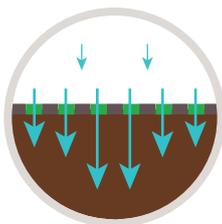
\* Sauf exceptions : tranchées/massifs/réservoirs drainants et infiltrants sous une surface perméable (noue, dalles engazonnées, revêtements poreux, etc.)

## Principales préconisations pour la conception de ces ouvrages

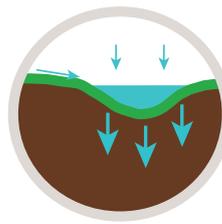
**Limiter** l'acheminement de l'eau dans canalisations enterrées



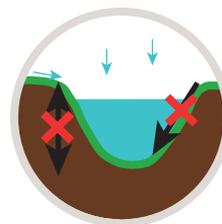
**Assurer** la gestion à la parcelle des pluies courantes (8 mm/ 24h)



**Privilégier** les solutions végétalisées et à ciel ouvert



**Limiter** les pentes et la profondeur des ouvrages d'infiltration



Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine

Credits images : AESN, EPT Est-Ensemble, Association Espaces, Ville de Montesson, Ville de Suresnes, HACIENDA, Chapsol